

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Revenu d'intégration sociale : dispense pour les personnes qui débutent un métier en pénurie

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal introduisant une augmentation de l'exonération socioprofessionnelle pour les personnes qui commencent un métier en pénurie.

L'exonération socioprofessionnelle (exonération ISP) favorise l'intégration d'une personne bénéficiaire du revenu d'intégration qui commence à travailler ou qui suit une formation professionnelle, en ne tenant pas compte d'un montant mensuel forfaitaire dans le calcul des ressources. L'exonération ISP sera désormais augmentée pour les bénéficiaires du revenu d'intégration qui commencent à travailler dans une profession à pénurie.

Cette augmentation temporaire a pour but de stimuler l'intérêt pour les métiers en pénurie. Les bénéficiaires du revenu d'intégration devront ainsi moins longtemps faire appel au revenu d'intégration et les emplois vacants dans les métiers en pénuries seront pourvus.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be